



14, passage Dubail
75010 Paris
01 84 16 94 68

M. Bruno Le Maire
Ministre de l'Economie
139 rue de Bercy
75012 Paris

Paris, le 7 novembre 2017

Monsieur le Ministre,

Transparency International France est la section française de Transparency International, un mouvement mondial présent dans plus de cent pays dans le monde, animé par une vision : un monde dans lequel les Etats, les entreprises, la société civile et les individus dans leur quotidien seraient épargnés par la corruption sous toutes ses formes. A travers son action, Transparency entend contribuer à sortir par le haut de la crise de confiance qui mine notre démocratie.

Par ce courrier, je me permets d'attirer votre attention sur deux débats européens qui me paraissent essentiels pour la transparence de la vie publique, et sur lesquels la France s'honorerait de prendre des positions ambitieuses.

Il s'agit tout d'abord de la transparence fiscale et du reporting public pays par pays des données comptables. L'action contre les paradis fiscaux est sans aucun doute l'un des ressorts fondamentaux de la lutte contre la corruption transnationale, dans la mesure où ceux-ci occupent une place centrale dans le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale et les flux financiers illicites. La corruption et les autres formes d'argent sale ne connaissent pas de frontières. Les Paradise Papers viennent rappeler, s'il en était besoin, que le système fiscal mondial actuel permet encore des schémas d'évasion fiscale légaux ou quasi-légaux à grande échelle.

Transparency International France encourage donc depuis plusieurs années les autorités françaises à rechercher activement un accord européen sur le reporting public pays par pays des données comptables. Nous avons adressé un courrier en ce sens à Pierre Moscovici en mars 2016, ainsi qu'aux eurodéputés français lors des débats au Parlement Européen. Nous serons notamment attentifs à ce que le texte final, actuellement à l'examen du Conseil des Ministres, prévoie bien :

- Une publication des données financières des entreprises, ventilée par pays et par juridiction fiscale, pour les opérations réalisées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union Européenne, sans clause dérogatoire ;
- Un modèle commun de reporting, disponible en open data, accompagné d'un registre public centralisant les données. Il en va de l'accessibilité et de la comparabilité des données ;
- Que les informations à déclarer incluent a minima : le nom de l'entreprise mère et des propriétaires réels, la liste complète des filiales, le nombre de salariés en équivalent temps-plein, les actifs fixes (hors trésorerie ou équivalents de trésorerie), le montant de chiffre

d'affaires net, le montant du résultat avant impôt, le montant d'impôt sur les bénéfices dû et le montant acquitté. A cet égard, la liste adoptée par le Parlement Européen nous semble satisfaisante.

Par ailleurs, Transparency International est attentif à la réforme de l'actuel registre européen des représentants d'intérêts, visant notamment à ce que celui-ci soit étendu au Conseil et à ce que l'inscription au registre devienne obligatoire avant de pouvoir rencontrer des responsables publics. Comme vous le savez, la création de ce registre faisait partie des propositions de la Commission Juncker pour rendre l'Union Européenne plus démocratique.

L'enjeu est réel. Au niveau des institutions européennes comme en France et dans les autres Etats, le lobbying joue un rôle croissant dans l'élaboration de la décision publique et cela fait partie des rouages de la démocratie. Pour autant, un lobbying non régulé peut entraîner des abus et peut altérer gravement la confiance des citoyens envers leurs élus. Pour Transparency International France, il est nécessaire de fixer un cadre pour clarifier les relations entre les décideurs publics et les représentants d'intérêts, en s'inspirant de trois principes : équité d'accès aux décideurs publics, intégrité des pratiques, et traçabilité de la décision publique.

Vous trouverez, ci-joint, une courte note résumant la position détaillée de Transparency International. Nos recommandations visent à ce que ce registre soit obligatoire de fait, à ce qu'il soit adossé à un dispositif solide de contrôle et d'évaluation, à ce qu'il fournisse des informations pertinentes et à rendre les négociations ouvertes et transparentes.

Ce débat pose bien entendu la question de la transparence du lobbying effectué auprès des représentations permanentes des Etats auprès de l'Union Européenne et, plus généralement, de la transparence des positions défendues par les Etats-membres à Bruxelles. La France gagnerait à profiter de ce débat pour améliorer la transparence des actions de représentation d'intérêts ciblant sa représentation permanente à Bruxelles.

Vos services ayant été en première ligne pour l'instauration du registre des représentants d'intérêts, créé en France par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, je ne peux que vous inviter à agir en faveur d'une position française ambitieuse sur la transparence du lobbying à Bruxelles.

Conscient de la dimension interministérielle de ces questions, je me permets d'adresser un courrier similaire à Mme la Ministre chargée des Affaires européennes ainsi qu'à M. le Secrétaire Général aux Affaires Européennes. Elsa Foucraut, responsable du plaidoyer au sein de Transparency International France, se permettra de prendre contact avec votre cabinet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Marc-André Feffer

Président de Transparency International France